

ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Mesures pour soutenir les clubs de sports Question écrite n° 38386

Texte de la question

Mme Anne-Laure Blin attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargée des sports, sur la nécessité de mettre en place des mesures afin de soutenir les clubs de sports. Dans la mesure de leurs moyens et dans le plus strict respect des conditions sanitaires fixées par le Gouvernement, les clubs tentent de maintenir une relation sportive privilégiée avec leurs licenciés, principalement leurs jeunes joueurs. L'absence de lien social, liée à l'arrêt des compétitions, a fait s'éloigner des clubs nombre de bénévoles. La disparition de rencontres, donc de recettes et l'impossibilité d'organiser toute manifestation festive permettant de récolter des fonds mettent aujourd'hui en grave difficulté la trésorerie des associations. Afin de traverser cette importante crise, des mesures devraient être mises en place pour sauver les clubs, notamment par le lancement d'une grande opération de communication nationale mettant en avant le rôle essentiel du sport dans la vie des Français, tant au niveau sanitaire que social et éducatif, mais aussi la mise en place du PaSSport dès le mois de juin 2021 pour permettre la relance des adhésions dans les clubs. C'est pourquoi elle souhaite connaître les intentions du Gouvernement concernant ces mesures vitales qui permettraient de redonner un souffle nouveau au monde associatif, composante essentielle de la vie des territoires.

Texte de la réponse

Dans ce contexte de crise sanitaire, les associations et clubs sportifs s'inquiètent du retour de leurs adhérents, notamment les plus jeunes, lors de la reprise. Le confinement a rompu des habitudes, renforcé la place des écrans, et les effets sociaux de la crise peuvent contraindre de nombreuses familles à renoncer à prendre une licence pour leur enfant. C'est pourquoi, le Président de la République a voulu une mesure forte de soutien à la prise de licence dans un club à la rentrée 2021, soutenue par un effort financier massif et inédit de 100 M€. Cette aide d'un montant de 50 €, co-construite avec le mouvement sportif et les acteurs du sport, prend la forme d'un « Pass'Sport » et concerne les jeunes, de 6 à 18 ans bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire 2021. Elle leur permettra de prendre une adhésion ou une licence dans une association sportive dès septembre 2021 durant toute l'année scolaire 2021-2022. Ce dispositif est à la fois une mesure de relance pour le secteur sportif associatif mais aussi une mesure sociale destinée à offrir aux enfants et aux jeunes les plus défavorisés de notre pays l'accès à un cadre structurant et éducatif comme le club sportif peut en proposer. Une campagne de communication nationale avec pour ambassadeurs, l'ancienne joueuse de football du PSG et internationale Laure Boulleau et le multiple champion NBA et champion d'Europe avec l'équipe de France de basket-ball Tony Parker accompagne le déploiement du dispositif.

Données clés

Auteur: Mme Anne-Laure Blin

Circonscription: Maine-et-Loire (3e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 38386 $\textbf{Version web:} \ \underline{\textbf{https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/questions/QANR5L15QE38386}$

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports
Ministère attributaire : Sports

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 20 avril 2021, page 3437 Réponse publiée au JO le : 5 octobre 2021, page 7438